

ESSAI SUR LA SOCIOGENÈSE DE LA BUREAUCRATIE

JEAN-MARTIN RABOT *

RESUMO :

Procuraremos, neste trabalho, compreender a sociogênese e a consolidação de uma classe específica, a dos administradores, classe que nos parece hoje em dia tão necessária como inextirpável. Para esse efeito, tentaremos salientar as raízes socio-históricas e ideológicas do processo de burocratização. A comparação da evolução da China e do Ocidente medieval e moderno facultar-nos-á uma melhor compreensão da especificidade moderna da burocracia. A referência à obra de Max Weber torna-se naturalmente incontornável para apreciar este fenómeno.

Toute réflexion sur la bureaucratie passe par la reconnaissance d'une dette à l'égard de Weber qui, le premier, en a regroupé les caractéristiques éparées dans le cadre analytique restreint de la construction idéaltypique, mais aussi dans le cadre plus vaste d'une théorie de la rationalisation. Le premier aspect a fait l'objet de nombreux travaux, tels que ceux de Merton, et qui ont cherché à isoler le modèle wébérien de son contexte puis à le perfectionner en le confrontant à la réalité empirique. Ainsi d'innombrables études de cas, toutes plus ou moins d'obédience fonctionnaliste, ont vu le

* Instituto de Ciências Sociais da Universidade do Minho.

jour. Notre propos n'est pas de porter un jugement sur ces études qui se sont interrogées sur la validité empirique du modèle, encore qu'elles aient souvent chuté dans l'écueil de la confusion de l'être et du devoir-être à l'encontre duquel le maître n'a cessé de clamer. Il faut reconnaître que la pente qui va du perfectionnement du modèle au perfectionnement des organisations, puis de la société elle-même, est très glissante.

Est-il besoin de rappeler que l'idéaltype n'a rien de normatif et que rien n'était plus éloigné de l'intention de Weber qu'une quelconque volonté d'améliorer le fonctionnement des organisations ou qu'une quelconque jubilation à l'idée de pouvoir contribuer au progrès de l'humanité? Non, car sa reconnaissance du caractère inévitable et de la supériorité de cette forme d'organisation n'a de pareil dans sa pensée que sa vision tragique de l'existence et d'un futur liberticide. Il nous semble donc plus opportun de nous attacher au second aspect qui implique une conception philosophique de l'histoire et de la vie. Dans un premier temps, nous nous efforcerons de comprendre la genèse et la consolidation d'une classe spécifique, celle des administrateurs, qui nous semble aujourd'hui aussi nécessaire qu'inextirpable. À cette fin, nous tenterons de faire ressortir les racines socio-historiques et idéologiques du processus de bureaucratisation en comparant l'évolution de la Chine à celle de l'Occident médiéval et moderne. Cette comparaison nous permettra de saisir en un second temps la spécificité de la bureaucratie moderne et de peser les critiques et les craintes de Weber. D'ores et déjà il peut nous sembler utile de préciser que celles-ci se situent en dehors du champ des préjugés marxistes et même libéraux qui consistent à condamner *a priori* la bureaucratie, mais qu'elles prolongent en quelque sorte ses analyses et conclusions scientifiques. Force est de reconnaître «que la critique sociologique de la bureaucratie ne peut que dévoyer si elle se contente de susciter un discours purement polémique qui se réduit à la condamner formellement. La critique scientifique a au contraire pour tâche de comprendre d'abord le phénomène dans sa complexité, d'analyser les conditions historiques qui l'ont suscité, et ensuite seulement d'évaluer les conséquences favorables ou néfastes. La critique est stérile quand elle ignore ce qu'elle critique» (Freund, 1990: 212).

1. Une dynamique monocratique:

La genèse et le développement de la bureaucratie

A. La bureaucratie chinoise

En Chine, l'existence d'une bureaucratie dérive de la nécessité de contrôler et de régler le cours des eaux. Toute rationalisation, que ce soit dans le domaine de l'éthique religieuse comme dans celui de la politique, dépendait de ce principe. L'administrateur des fleuves préfigure en quelque sorte la bureaucratie patrimoniale et littéraire, le contrôle des eaux étant corrélatif à la manipulation de l'écriture, comme en témoigne l'étymologie des termes «gouverner» et «loi» qui signifient respectivement «tenir le bâton dans la main», c'est-à-dire mener le stock, et le «lâchage des eaux» (Weber, 1922: 298). Dans ce contexte, la rationalisation des différentes sphères d'activité forme un tout indissociable conditionné par la situation géographique et climatique.

Dans le domaine religieux, la conception d'un ordre cosmique impersonnel et intemporel s'est imposé au détriment d'une conception éthique d'une divinité personnelle et transcendante, telle qu'on la rencontre dans le judaïsme. Weber nous rappelle cependant qu'à l'origine la différence dans la conception du divin ne sautait pas aux yeux¹ (*Ibid.*: 299). La conception d'un dieu champêtre «qui avait évolué jusqu'à acquérir la nature d'une divinité qui imposait des châtiments pour des motifs éthiques» (*Ibid.*: 299) n'était pas inconnue en Chine, mais elle coexistait avec la conception des esprits ancestraux. Une évolution religieuse similaire à celle du Moyen-Orient était d'autant plus concevable, tout au moins durant la période féodale, qu'avec «l'accroissement du pouvoir des princes, l'esprit de la terre cultivable s'est transformé en esprit des territoires princiers» (*Ibid.*: 300). La conception d'un dieu céleste personnel qui est le pendant de l'existence d'une noblesse héroïque n'a pourtant pas résisté au développement des divinités locales et des esprits animistes et impersonnels. La crainte des inondations et la précarité des récoltes qui en résultait a joué en faveur d'une surenchère de l'idée d'ordre et de stabilité intérieurs, auxquels s'adaptent simultanément les croyances animistes, les pratiques magiques et les conceptions impersonnelles de la divinité². En effet, un

¹ «L'image de dieu des philosophes chinois a été durant très longtemps profondément contradictoire» (*Ibid.*: 300).

² Cette coexistence s'explique par l'inexistence en Chine des éléments de rationalisation induits par les religions de salut et leur apport d'un dieu personnel. On sait que Weber

pouvoir impersonnel se situant au-dessus et au-delà des affaires mondaines, est mieux à même de garantir la tranquillité intérieure d'un monde soumis à des normes raisonnables, et de surmonter les vicissitudes du destin³. Le divin en Chine n'est ni la cause de péripéties existentielles ni la source de craintes ou d'espoirs, mais le gardien du bon fonctionnement de l'ordre qui comprend la prospérité et le bien-être du peuple. À l'opposé de Yahvé, le dieu chinois n'a pas eu à se manifester héroïquement au travers du destin turbulent de son peuple, la pacification de l'empire ayant contribué encore plus à renforcer son extra-mondanéité.

Dans le domaine politique, la position de l'empereur et du fonctionnaire révèle une structure identique. Aux temps de l'existence des Royaumes Combattants qui ont marqué l'histoire de la Chine durant une période relativement courte, l'empereur tout comme les fonctionnaires ont revêtu un caractère héroïque qui s'est estompé à mesure de la pacification⁴. Celle-ci implique un approfondissement de l'ordre intérieur au détriment de la politique extérieure au point que l'invasion et l'occupation étrangères finirent par être tout simplement vécues en Chine comme «un changement de percepteur»⁵ (*Ibid.*: 305), ne serait-ce que parce que l'aléa et le désordre cons-

ne considérait pas à proprement parler le confucianisme comme une religion mais comme une doctrine de lettrés. Le bon fonctionnement de l'ordre impliquait l'éradication des orgies sexuelles, des cultes chthoniens et des danses guerrières, mais en aucun cas une rationalisation des comportements. La rationalisation en Chine est d'ordre pratique, l'oeuvre d'une aristocratie littéraire, elle ne résulte nullement de la croyance plébéienne en un dieu du monde rédempteur, personnel et éthique. Le rapport positif d'adaptation au monde qui a prévalu en Chine a favorisé la circonscription de la vie des chinois au substrat politique, ce qui a conduit à un développement de croyances animistes, inhérentes à toute magie.

³ «Rien de mieux pour garantir la paix et l'ordre intérieurs qu'un pouvoir qui dans son impersonnalité, et précisément à cause d'elle, était spécifiquement au-dessus de tout ce qui est terrestre, un pouvoir auquel devait rester étranger toute passion et surtout la "colère", l'attribut le plus important de Yahvé» (*Ibid.*: 305).

⁴ «En revanche, l'empire chinois des temps historiques a toujours été, et de plus en plus, malgré toutes ses campagnes guerrières, un empire mondial pacifié. Il est vrai que les débuts de la culture chinoise s'inscrivaient sous le signe du purement militaire. Shih, le fonctionnaire postérieur était à l'origine le héros» (*Ibid.*: 302).

⁵ Dans l'optique de Weber les situations polymogènes suscitent la rationalisation; la continentalité, l'intériorité et la centralisation ont frustré la Chine d'un développement de formes économiques et rationnelles de capitalisme propres à l'Antiquité et à la modernité occidentale: le capitalisme de butin typique du capitalisme colonial et commercial, conditionné par les relations maritimes, ainsi que le capitalisme rationnel moderne lié à l'existence d'entreprises. Les entraves à la première forme de capitalisme ne proviennent certes pas de l'absence de mers, ni de conditions géographiques défavorables, mais sont imputables dans une très large mesure au «caractère général politique et économique de la société chinoise» (*Ibid.*: 394).

tituent le véritable fléau pouvant menacer l'empire: «Depuis l'abolition du féodalisme, la foi populaire a représenté l'esprit du ciel de façon tout à fait analogue aux divinités égyptiennes, comme une espèce d'instance idéale de plainte contre les dignitaires terrestres, de l'empereur jusqu'au dernier des fonctionnaires» (*Ibid.*: 303). On comprend donc plus aisément que l'empereur ne fut pas un guerrier ou un chevalier mais le gardien de l'agriculture et l'intendant veillant à la bonne provision et à la juste répartition des biens alimentaires. De même, le lettré se concentre sur l'ordre intérieur et non sur la politique extérieure à l'image du prophète juif. À partir de ce moment, le véritable fondement du fonctionnement de l'ordre est le bien-être des sujets qui prive toute velléité de révolte de légitimation. Car comme l'indiquent les représentations chinoises, la pauvreté sous une bonne administration est tout aussi condamnable que la richesse sous une mauvaise administration.

La genèse d'une couche bureaucratique indépendante suit partout un schéma analogue, en Orient comme en Occident. Si l'origine de la couche de lettrés est obscure, il ne fait pas de doute qu'ils se sont alliés aux princes qui cherchaient à se les approprier et à se les arracher dans leur lutte contre le féodalisme. La pacification de l'empire et le caractère pontifical et césaropapiste du pouvoir impérial ont contribué à renforcer et à modifier le statut du lettré en tant que membre d'un tout unitaire dans la mesure où il requiert toute une éducation et culture littéraire comprenant l'établissement du calendrier, des annales, des livres cérémoniels et rituels. Paradoxalement, le renforcement du pouvoir de la couche des lettrés se réalise conjointement à une fragilisation de la personne du fonctionnaire. La subordination au pouvoir de l'empereur signifie que les lettrés se disputent entre eux l'obtention des postes tout en cessant d'être l'objet de convoitises de la part des princes.

Le phénomène de consolidation de la bureaucratie en Chine est donc contemporain de la constitution de l'empire sur les vestiges du féodalisme. La Chine a fait l'expérience du féodalisme, encore qu'il s'agisse d'une institution revêtant une signification différente de celle de l'Occident. Contrairement à l'Occident, le féodalisme chinois se rapportait au lignage et non pas à la seigneurie territoriale. Seuls certains lignages, en vertu du charisme qui leur était dévolu, pouvaient aspirer aux postes de princes tributaires ou encore de fonctionnaires. «L'ordre ne s'est pas créé par l'octroi de fiefs par investiture libre et réception comme vassal, mais c'est bien le contraire qui s'est produit, du moins au début, à savoir que l'appartenance à l'un des lignages nobles qualifiait pour un fief déterminé par le rang traditionnel de la famille (...) Ce qui ressemble le plus aux

conditions chinoises serait la position charismatico-héréditaire de certaines "dynasties" (très hypothétiques dans tous les cas) dans le Moyen Âge le plus précoce. Car dans les territoires constituant les foyers du féodalisme occidental, la conquête et l'émigration ont révolutionné les ordres traditionnels en affaiblissant clairement la solide structure des lignages, et les nécessités de la guerre ont forcé à accepter au sein de l'ordre des chevaliers tout homme utile possédant un entraînement militaire, en conséquence de quoi on attribuait la dignité de chevalier à tout homme qui vivait comme tel» (*Ibid.*: 315-316)⁶.

⁶ Le cadre global du féodalisme occidental a été spécifique et uniforme dès le départ, impliquant un contrat relativement égalitaire en ce sens qu'il lie selon le principe de l'honneur deux personnes libres, même si G. Duby considère le contrat d'allégeance comme profondément inégalitaire, que l'évêque Fulbert de Chartres réservait le terme de service au seul vassal et que M. Bloch associe la protection à la domination, la circulation des biens au pouvoir. «De même que la richesse semblait aussi devoir se fonder, dorénavant, plutôt sur la perception de redevances et de services que sur l'exploitation directe de vastes domaines, la volonté de puissance, à son tour, trouvait dans la protection étendue sur des hommes libres, membres du peuple, un instrument singulièrement plus efficace que ne pouvait le fournir la possession d'un bétail humain, dépourvu de droits» (Bloch, 1970: 360).

L'institution féodale a évolué au fil du temps. Elle est à l'origine un moyen à la disposition des carolingiens pour subvenir à la désagrégation des structures monarchiques implantées par les barbares au sein d'un empire devenu démesurément grand. Le contrat d'allégeance qui avait pour but pratique de forcer les pouvoirs locaux à la subordination unissait le devoir d'obéissance à la délégation d'une part de pouvoir, le lien de vassalité à une dotation en nature. L'évolution de ce système conduira paradoxalement à une plus grande déliquescence de l'autorité centrale corrélative d'un renforcement et d'une autonomisation du pouvoir des vassaux. La signification originelle du lien vassalique en est sortie totalement distendue. D'une relation de subordination d'homme à homme qui lie le comte au roi, le vassal au seigneur ou tout bonnement l'inférieur au supérieur, on passe à un système de «services mesurés et conditionnés d'une clientèle» (Duby, 1992: 382). En somme, le réseau de dévouements individuels n'a pu enrayer le délabrement de l'autorité publique.

S'il est vrai que le type pur de la féodalité, c'est-à-dire la généralisation de liens de vassalité privés comme antidote au démantèlement de l'empire carolingien, a dégénéré très vite avec la dégradation de l'autorité royale puis avec la formation des principautés au IX^e et X^e siècles, entraînant l'établissement de dynasties sur les offices, le primat des liens de sang et des structures aristocratiques, la restriction des contrats d'allégeance aux gens riches et enfin l'institution de l'hérédité des concessions, il n'en reste pas moins qu'elle s'inscrivait sur un fond homogène et original caractérisé par «l'appropriation du sol» et «les chances de gain» (Weber, 1922: 316).

En Occident, la différenciation de rang des feudataires ainsi que la séparation de l'ordre des chevaliers des autres ordres de gens libres culminant au XI^e siècle, ne sont que l'aboutissement d'un long processus alors qu'elles étaient dès l'origine constitutifs du féoda-

lisme chinois. Malgré les profondes différences entre le féodalisme chinois et occidental, force est de reconnaître l'expansion qualitative et quantitative de l'administration sous l'impulsion rationalisatrice d'une couche de lettrés: «La compétition des "Royaumes Combattants" a déclenché la rationalisation de la politique économique des princes. Celle-ci fut l'œuvre de la couche des lettrés» (*Ibid.*: 323-324). Weber nous rappelle que la création d'une administration intérieure rationnelle et que l'organisation rationnelle de l'armée conduites sous l'égide respectivement de Shang Yang et de Wei Yang, datent de cette époque. Cette époque a également vu la transformation de l'administration dans son organicité même. D'une administration de vassaux, c'est-à-dire de lignées dont les qualités provenaient d'une reconnaissance charismatique, on passe à une administration de fonctionnaires au service des princes dans le contexte d'une lutte commune en faveur de l'émancipation et contre le principe de la sous-inféodation et de l'hérédité des charges. Ce revirement n'a toutefois pas provoqué l'éclatement de la différence entre le peuple et les grandes familles charismatiques. Ce n'est que sous l'État patrimonial reconstitué qu'on assistera à la coalition des princes et des couches non privilégiées contre la noblesse. Cette alliance contre nature dans le contexte chinois n'a pourtant rien de spécifique puisque

lisme chinois. Le principe de l'hérédité passe à juste titre comme le véritable corrupteur et même fossoyeur du système féodal, car il contribue au renforcement du pouvoir des forts et à la réduction de la charge symbolique de l'hommage à une question d'opportunisme de la part des sujets soumis. Le fief devint transmissible pour des raisons éminemment politiques (*cf.* Bloch, *op. cit.*: 275) et c'est sur cette base que se développa l'émancipation des vassaux. Max Weber précise bien qu'il n'existe aucune analogie entre le caractère héréditaire du fief occidental et le charisme héréditaire du lignage. En Chine toute l'organisation reposait sur le principe de la distribution hiérarchique des ordres en fonction de l'appartenance au lignage et du charisme héréditaire. Ce principe s'est imposé et appliqué aux fiefs durant la période du féodalisme qui s'étend malgré tout sur six siècles, du IX^e au III^e siècle avant J. C., période qui inclut la phase la plus aigüe, celle des Royaumes Combattants, tout comme il s'applique aux prébendes elles-mêmes sous l'administration de la bureaucratie qui a précédé le féodalisme et lui a survécu. La féodalité chinoise ne pouvait que différer de celle qui est apparue en Occident du fait qu'elle était conditionnée par un cadre socio-politique et une réalité sociologique très typée. Comme le dit Weber, la bureaucratie de l'État hydraulique centralisateur «a tempéré dès le début le caractère féodal des Royaumes Combattants et dirigé, comme nous le verrons, la pensée de la couche des lettrés sur les voies du bureaucratisme utilitariste technico-administratif» (Weber, 1922: 319).

Le clergé occidental, en élaborant une doctrine spécifiant le droit des vassaux à l'abandon du lien vassalique, s'est fait le porte-parole d'un processus d'émancipation qui a conduit à la légitimation du droit d'opposition et de révolte. Selon Bloch, le principe de la représentativité est issu de la féodalité (*cf.*: Bloch, 1970: 618).

la commune occidentale a connu la généralisation des unions scellées entre l'autocrate et la plèbe. Avec le temps, les lettrés «deviennent les commis d'un État centralisé, bureaucratique» (Balazs, 1968: 27).

Rappelons que ce processus de consolidation de l'État bureaucratique, s'il a été relativement homogène, est le fruit de longues luttes et a même été freiné par l'absolutisme recourant plutôt à des favoris personnels. Mais l'administration des favoris ne pouvait rivaliser avec la supériorité de l'administration lettrée forte de sa parfaite connaissance des rituels, de la tradition et des précédents, de l'écriture, etc. Le pouvoir de la royauté qui traditionnellement jouxte l'arbitraire et la puissance a périclité consécutivement au mouvement unilinéaire des monopoles. Toutefois les limitations inhérentes au patrimonialisme ont circonscrit la centralisation administrative. La bureaucratie a non seulement fait bon ménage avec la tradition, mais en plus elle l'a renforcée, ce qui n'est absolument pas le cas en Occident. Weber est on ne peut plus clair: l'imposition progressive de la bureaucratie en Chine signifie un affermissement de la tradition au détriment du charisme⁷.

En Chine, les couches de lettrés sont restées tout aussi dépendantes de la direction patrimoniale que les ordres féodaux. Leur émancipation s'est vue contrée d'un côté par un ingénieux système d'éducation et d'octroi des postes en fonction du savoir et des qualités éducatives et d'un autre côté par une éthique stricte conditionnée par la religion et la tradition. La bureaucratie patrimoniale diffère de la bureaucratie moderne: pas de séparation objective entre les compétences; l'absence de toute instrumentalisation de l'homme et des rapports humains; l'absence d'une éthique de la profession en raison de l'idéal esthétique du perfectionnement personnel; pas de séparation entre le privé et le public; pas de spécialisation technique poussée en raison de l'importance de l'idéal humaniste, etc. La bureaucratie a été le support de la Rome décadente et de Byzance, ou

⁷ «... à la place du charisme est apparue la tradition». Il ne s'agit sûrement pas d'une évolution linéaire, ne serait-ce que parce que Weber raisonne en termes d'idéaux-types, réfractaires à toute historicisation et à toute catégorisation stricte. La bureaucratie chinoise n'a nullement éradiqué les manifestations du charisme magique, éléments nécessaires à la reconnaissance et à la légitimation de son pouvoir. La foi populaire dans le caractère charismatique et magique de l'écriture comme du lettré a conforté la domination. Le confucianisme, en tant que doctrine représentative des lettrés s'est parfaitement accommodé de l'irrationalité a-littéraire des croyances et pratiques taoïstes. Le rapport de la bureaucratie aux expériences extatiques et magiques et celui d'une «"permission" dédaigneuse» qui répond exclusivement à des «impératifs de domination des masses» (Weber, 1922: 502).

encore des régimes hydrauliques comme en Égypte et en Chine, mais il s'agit là de «formes extrêmement irrationnelles de bureaucratie» (Weber, 1984a: 463). Weber va même jusqu'à dire que l'administration de la Chine est anti-bureaucratique.

Même si Weber établit idéaltypiquement une différence entre la bureaucratie patrimoniale et la bureaucratie rationnelle moderne, du point de vue de la dynamique monocratique et idéocratique, on ne peut constater qu'une gradation. Il nous semble possible de soutenir la comparaison avec l'Occident pour y déceler des structures idéocratiques communes. Du point de vue des conséquences du monocratisme bureaucratique, on peut en effet approuver le jugement de Balazs selon lequel l'étude de la Chine «peut servir de miroir négatif à ce qui est unique dans l'histoire de l'Occident. Nous entendons par là que l'évolution de la société occidentale moderne (1500-1914) apparaît dans ce miroir comme le revers de l'image chinoise» (Balazs, 1968: 41).

B. Genèse de la bureaucratie en Occident

Si l'étude de la Chine nous enseigne que la domination est consubstantielle à l'administration, à plus forte raison pourrions-nous mettre en relief ce lien dans l'analyse de l'évolution occidentale. Tout pouvoir, quel qu'il soit, s'entoure d'un état-major administratif, qui est l'un des maillons essentiels dans la chaîne de l'obéissance, ce qui présuppose l'existence et

Weber rajoute en outre que la voie était frayée pour le développement sans entrave du rationalisme intellectualiste des fonctionnaires qui «dédaignait jusqu'au plus profond de soi les religions quand il n'avait pas besoin d'elles pour la domestication des masses et qui ne concédait à ses porteurs professionnels que le prestige officiel qui était indispensable à leurs fins de domestication et qu'on ne pouvait éradiquer en raison du grand pouvoir traditionaliste des associations locales de lignage» (*Ibid.*: 431). Notre modernité n'a pas non plus évincé le charisme et la tradition, en partie pour les mêmes raisons que M. Maffesoli a évoqué dans ses travaux. D'autre part, le charisme et la tradition ne sont pas exempts de toute rationalité. Bien au contraire, en vertu du caractère ambivalent pour ne pas dire contradictoire de la rationalité, Weber dans *Konfuzianismus und Taoismus*, montre que la «totale absence d'éléments dionysiaques dans la religiosité chinoise» (*Ibid.*: 519), «l'absence de l'ascèse hystérisante» (*Ibid.*: 518), l'absence de «l'ivresse et de la "possession" orgiastique» (*Ibid.*: 519) ou encore du «beau délire» (*Ibid.*: 519), dans lequel Platon voyait une source de bien, n'ont pas conduit le rationalisme vers une systématisation des comportements en rupture avec la tradition. Dans *Le Judaïsme antique*, il poursuit la rationalisation du comportement induit par le prophétisme jusque dans les tranches du prophète. De même, Weber parle de traditionalisme aux «fondements hautement "rationnels"» (Weber, 1922: 346).

la monopolisation des moyens de gestion. Ni l'existence de ces moyens ni leur monopolisation ne sont spécifiques à l'Occident. Ce qui par contre est constitutif de notre modernité, c'est tout d'abord le degré qu'y a atteint le processus d'expropriation des moyens politiques et du pouvoir politique sous l'impulsion des différents états-majors administratifs, grâce à quoi ils ont acquis l'indépendance, et aussi le processus de rationalisation et de contrôle des moyens de gestion. Toute l'histoire occidentale recèle une suite d'expropriations, où les différentes instances du pouvoir cherchent à se rendre maîtresses de l'administration, et qui trouve son achèvement dans l'État. Il se constitue ainsi une classe spécifique d'hommes politiques professionnels au service des princes dans un premier temps, puis à celui de l'expropriation elle-même. C'est ce dernier aspect qui permet de comprendre l'autonomisation et la "professionnalisation" progressive de cette classe. Les princes, dans leur volonté d'anéantir les ordres, font appel à des professionnels qui leur sont dévoués et qui vivent exclusivement de la politique, c'est-à-dire qu'ils la conçoivent comme une source permanente de revenus. Ces professionnels, des clercs, des lettrés, des membres composant la noblesse de cour sont certes politiquement libres, mais non pas disponibles économiquement. En se transformant en une bureaucratie, ils évinceront les princes tout comme ces derniers ont évincé les ordres. «Partout on retrouve cette lutte latente entre les fonctionnaires spécialisés et l'autocratie du prince» (Weber, 1974: 119).

Mais la boucle ne sera bouclée que lorsque l'État parachèvera le processus d'expropriation des moyens de gestion et des autres moyens utilisables politiquement au détriment des fonctionnaires eux-mêmes. Busino montre que l'administration est corrélative de la naissance de l'État en tant que distincte du roi et résume la situation d'une formule lapidaire: «Les princes passent, mais l'État reste. . . » (Busino, 1988: 12). Louis XIV, fondateur de la monarchie administrative, qui pouvait encore se prévaloir du privilège d'associer sa personne à l'État, était loin d'imaginer les conséquences qu'aurait la délégation d'une part de son pouvoir. Le pouvoir royal a précisément promu une classe de commis pour renforcer son absolutisme et contrecarrer les résistances des puissances féodales, mais la nouvelle classe s'est retournée contre lui. «Les fondateurs du régime avaient cru créer seulement une hiérarchie de commis habiles, indépendants des traditions féodales et destinés à être soumis, avec le plus grand dévouement, au roi qui les avait tirés du néant; ils espéraient pouvoir se débarrasser facilement des entraves que la noblesse et les villes privilégiées opposaient à leur absolutisme; — mais peu à peu s'élevait devant eux une force nouvelle qui les gêna plus que les anciennes forces» (Sorel, 1981: 70).

Le processus de monopolisation étatique, certes marqué d'accrocs et de contretemps, est resté invariablement homogène dans son ensemble. Son point culminant est atteint avec l'identification de l'instance étatique avec l'administration elle-même au moment où l'État n'avait plus qu'à «exproprier l'expropriateur des moyens politiques et du pouvoir politique» (*Ibid.*: 107).

L'expropriation politique sera très vite secondée par l'expropriation économique. «L'État contemporain — et cela est important sur le plan des concepts — a donc entièrement réussi à couper la direction administrative, les fonctionnaires et les travailleurs de l'administration des moyens de gestion» (Weber, 1974: 107).

La bureaucratie pointe à l'horizon dès qu'il se vérifie une concentration des moyens matériels de travail et d'exploitation. L'indépendance des couches sociales du passé, des artisans, des petits paysans, des vassaux, des petits entrepreneurs etc., a toujours été redevable à la possession personnelle ou groupale, respectivement des ustensiles, des terres, des armes et des moyens monétaires. «"Socialisation" [*Sozialisierung*] croissante signifie aujourd'hui irrémédiablement, bureaucratisation croissante» (Weber, 1984a: 453).

Nous avons vu que le processus de bureaucratisation croissante procède d'une série d'expropriations et de subjugations. Cette dynamique de l'épuration s'est réalisée en connexion avec une séparation de la propriété administrative des moyens de gestion administratifs, séparation qui se vérifie dans tous les domaines. Du point de vue économique, la spécialisation et la séparation des forces productives par rapport aux moyens de production constituent donc une des caractéristiques fondamentales de la bureaucratie moderne: «Cette inévitable bureaucratisation universelle est ce qui, très spécifiquement, se cache derrière l'une des expressions socialistes les plus citées: celle de la "séparation de l'ouvrier des moyens de production"» (Weber, 1984b: 607). De même, du point de vue militaire, la guerre moderne se bureaucratise et ne se fait plus selon l'esprit héroïque. Elle a cessé d'être «un sport de chevaliers» (*Ibid.*: 606). Les armées modernes sont apparues et devenues rationnelles dès que le soldat et l'officier «ont cessé d'être les propriétaires des instruments de guerre» (*Ibid.*: 608). Au Moyen Âge on assiste à la transformation du chevalier en vassal chargé de la souveraineté administrative de son fief. L'expropriation des instruments de production ne signifie pas et loin s'en faut la fin de la propriété. En effet, c'est le statut de la propriété qui change, le vassal devenant propriétaire des moyens administratifs. Comme pour l'expropriation politique, ce processus ne trouvera son véritable accomplissement qu'avec

l'expropriation étatique de ces moyens, avec «la "séparation" des fonctionnaires des moyens de travail» (*Ibid.*: 608), c'est-à-dire leur réduction au salariat. Est-ce-à dire que l'État est propriétaire au sens où l'était le vassal? La réponse de Weber diffère radicalement de celle de Marx. Pour ce dernier, l'État reste propriétaire, toute relation de soumission et de domination se rapportant à la propriété d'une classe qui pense en fonction de ses intérêts et agit par l'entremise de l'État. Weber au contraire appréhende primordialement l'État, en tant que gestionnaire ou directeur, par rapport à une réalité sociologique qui le transcende⁸. Il n'est qu'une manifestation de ce que l'on appelle communément de nos jours le phénomène bureaucratique qui est redevable simultanément à des progrès techniques, comme la mécanisation, et à la rationalisation des comportements réciproques, avec le renforcement de la discipline: «Partout on retrouve donc la même chose: les moyens de production au sein de la fabrique, de l'administration publique, de l'armée et des institutions universitaires sont concentrés au moyen d'un appareil humain bureaucratiquement organisé dans les mains de ceux qui dirigent cet appareil» (*Ibid.*: 608).

2. Une logique totalitaire

Le ton général de ce qui attendrait l'humanité, à savoir la mise en place de cette «cage d'acier» à laquelle nous ne pouvons que nous résigner, était donné. Weber a été frappé par la permanence et la stabilité de la couche de bureaucrates en Chine⁹, et bien qu'il ait selon la méthode des types-idéaux différencié la bureaucratie chinoise de la bureaucratie occidentale, nous pouvons entrevoir des structures idéologiques communes dans leur irrémédiable ascension et dans leur forme de domination, et parler avec M. Maffesoli d'une «invariance de la forme bureaucratique» (*cf.*: 1979: 239).

La formation d'une couche de bureaucrates accompagne le processus de démocratisation dans la mesure où l'assise de cette couche repose sur

⁸ «De toute façon, c'est une erreur grave de considérer que cette séparation de l'ouvrier et des moyens de production est quelque chose d'exclusif et de spécifique de l'économie privée». (*Ibid.*: 609).

⁹ «Avec des interruptions et dans le cadre de très nombreuses luttes, mais en se renouvelant toujours et en croissant toujours, les *lettrés* sont et ont été la couche dominante en Chine, de façon définitive, depuis plus de 2000 ans» (Weber, 1922: 396).

l'éducation, donc sur le principe égalitaire (du moins formellement) de la compétence et du mérite: «ce qui détermine le rang social en Chine est, bien plus que la propriété, la qualification officielle établie par l'éducation, et en particulier par les examens» (Weber, 1922: 395). Faut-il rappeler, pour spécifier l'originalité de cette couche bureaucratique, qu'en Chine, elle ne provenait nullement d'une noblesse cléricale, mais bénéficiait d'une culture laïque, alors qu'en Occident, elle était redevable à une formation spécialisée. Dans les deux cas, la connaissance et les pratiques rituelles s'autonomisent et se sécularisent. Elles ne sont plus ni le monopole d'une position sociale ni le fruit d'un pouvoir extatique et de qualités charismatiques et magiques. Le plébéien pouvait acquérir et peut acquérir la connaissance et l'écriture qui sont les piliers du système bureaucratique. En Chine, la restauration d'un État bureaucratique unifié après l'expérience féodale n'a d'ailleurs été possible que sur la base d'une plus grande tolérance par rapport à l'ascension bureaucratique de couches d'origine modeste et d'une acceptation de la primauté du savoir sur la parenté. L'enjeu de cette lutte démocratique a été la reconnaissance d'une «aristocratie de talent» [*Bildungsaristokratie*] (Weber, 1922: 327). Si le lettré, contrairement au bureaucrate moderne, bénéficie exclusivement d'une formation humaniste qui invalide toute possibilité d'une spécialisation, force est cependant d'admettre que le pouvoir émane du savoir. Ce principe est encore plus probant pour notre modernité où l'invulnérabilité du bureaucrate a pour fondement le «savoir professionnel "technique"» et le «savoir relatif au service», qui peut très facilement se convertir en «savoir secret»¹⁰ (Weber, 1984a: 488).

La formation, l'émancipation, puis la consolidation d'une couche d'administrateurs (les lettrés, les commis, les bureaucrates modernes), s'est effectuée en toutes parties selon un processus analogue, la démocratisation ou ce que N. Elias a nommé «la socialisation du monopole de domination»¹¹ (*cf.*: 1975: 37). Le processus de monopolisation signifie donc que

¹⁰ «On n'a que le choix entre la "bureaucratisation" et la "dilettantisation" de l'administration, et le grand instrument de supériorité de l'administration bureaucratique est le *savoir spécialisé*, dont le besoin absolu est déterminé par la technique moderne et l'économie de la production des biens, que celle-ci soit organisée par le capitalisme ou (...) par le socialisme» (Weber, 1971: 229).

¹¹ «Le monopole privé de quelques individus isolés se socialise; il devient le monopole de couches sociales tout entières, il se transforme en monopole public, organe central d'un État» (*Ibid.*: 35). D'ailleurs, l'auteur voit dans «la loi du monopole» la genèse du régime démocratique (*Ibid.*: 43).

la perte d'indépendance des personnes privées est inversement proportionnelle à l'augmentation de la puissance sociale des dépendants. Dépendance est synonyme d'interdépendance.

En effet, avec la mise en place de la dépendance/interdépendance, les détenteurs du monopole se transforment en simples exécutants d'un appareil administratif aux fonctions multiples¹² (*Ibid.*: 35), et il rajoute même qu'au faite de la centralisation étatique «il n'est pas facile de déterminer quels sont les maîtres et quels sont les sujets» (*Ibid.*: 108). La domination bureaucratique se caractérise donc par l'impersonnalité formaliste qui fait que celui qui ordonne, qui commande, se plie tout autant aux règles que celui qui obéit (*cf.*: Weber, 1956: 551). Weber nous rappelle que le chef d'entreprise moderne est le «premier employé» de son entreprise tout comme le chef d'État est le «premier serviteur» de son État (*Ibid.*: 560). Leo Moulin a fait la même remarque pour les ordres religieux: «Le supérieur n'en est jamais que l'agent [du pouvoir], le porteur, l'interprète» (1964: 214). Ce principe prévalait également dans la Chine ancienne où les fonctionnaires-lettrés dominant l'État et en sont les serviteurs. Selon Balazs il ne s'agit là que d'«une contradiction apparente. En effet, que l'intérêt public prime l'intérêt privé, que la raison d'État ait toujours raison des droits de la personne humaine, est un principe fondamental de toutes les sociétés totalitaires. Son corollaire inévitable est que le fonctionnaire est sacro-saint en tant que représentant de l'État, rien en tant qu'individu» (1968: 37).

Un second caractère commun à toutes les bureaucraties peut être mis en évidence: la volonté de pourvoir au bien-être du peuple. Rien n'illustre mieux ce principe que l'aphorisme du Général de Gaulle que nous citons de mémoire: «La générosité est le luxe du pouvoir». Weber nous rappelle que les concepts de «fonction», de «devoir officiel» ou encore de «bien-être public» (Weber, 1922: 399) ont été créés par les lettrés chinois. À son tour, K. Wittfogel se réfère à l'importance que revêt en Chine le mythe de l'État

¹² Le roi n'est plus le propriétaire ou l'incarnation de l'État comme s'en vantait encore Louis XIV mais il en est devenu le premier serviteur. En s'aliénant, le principe de domination s'est généralisé à l'ensemble d'un corps social pervers par l'atomisation. «Ce que nous appelons la "domination" (*Herrschaft*) n'est, dans une société d'un haut niveau de différenciation, rien d'autre que la puissance sociale que certaines fonctions et plus spécialement les fonctions centrales, confèrent — par rapport à d'autres fonctions — à leurs détenteurs» (*Ibid.*: 108).

providence qui présente «le souverain comme désireux d'atteindre l'optimum rationnel en faveur du peuple» (1977: 167). Il s'agit bien du «mythe d'un despotisme altruiste (bienveillant)» (*Ibid.*: 168) qui ne doit pas nous faire oublier que l'État hydraulique est «providentiel dans sa forme et tyrannique dans son contenu» (*Ibid.*: 169). En effet, la philanthropie bureaucratique que l'on trouve dans la Chine ancienne comme dans les partis modernes bureaucratisés se cantonne exclusivement dans la forme et se dispense de tout état d'âme. C'est la raison qui guide le fonctionnaire dans son effort de gestion et de direction de la société. La bureaucratie investit donc la vie quotidienne¹³ en se mettant «au service de la pénétration du "rationalisme" dans la forme de vie» (Weber, 1956: 584). C'est précisément ce caractère quotidien qui permet d'établir une filiation entre la domination patriarcale et la domination bureaucratique.

La domination bureaucratique est bien plus pernicieuse en ce sens qu'elle est contemporaine de ce que M. Maffesoli a appelé «la mise en place du service public» (1979: 146 *sq.*) et de l'idéologie qui lui correspond. Tout comme le confucianisme qui faisait prévaloir l'éducation à la punition s'est fait le porte-parole de la couche des lettrés¹⁴ chinois, «l'idéologie du XVIII^e siècle est celle qui convient aux conditions de la vie d'une classe auxiliaire de la royauté (. . .) Une *classe de commis* ne peut pas construire son idéologie sur le même type que celui qu'adopterait une *classe de maîtres*; car elle ne raisonne point tant sur ses propres affaires que sur celles des autres. Son idéologie tend à prendre le caractère de *consultations* données par des juristes, des historiens ou des savants sur des problèmes qui leur sont proposés. Pour procéder facilement à ce travail, il faut soumettre toutes choses à des procédés scolaires; c'est ainsi qu'en France se créa l'habitude de faire dépendre toute opinion de formules abstraites, de théories générales, de doctrines philosophiques» (Sorel, 1981: 80-81). Le pouvoir des commis a grandi sur le processus d'abstraction, qui a facilité l'intériorisation de l'obéissance, et dont ni l'Église ni la royauté n'avaient mesuré les conséquences. En fait, l'abstraction est le résultat de l'atomisation des individus dans une société qui n'est plus organiquement solidaire. Ne pouvant plus vivre existentiellement le consensus, elle s'en remet alors

¹³ «Le type de la direction administrative, rationnelle et légale est susceptible d'application universelle et il est le plus important dans la vie quotidienne. Car avant tout, dans la vie quotidienne, la domination est *administrative*» (Weber, 1971: 225).

¹⁴ Balazs a montré que le confucianisme luttait pour «pour la *démocratie à l'intérieur de l'aristocratie*» (1968: 19)

à une législation abstraite, c'est-à-dire à une reconstruction rationnelle et artificielle de l'ordre, dont la philosophie contractuelle en est le meilleur des prototypes. La généralisation du modèle bureaucratique à l'ensemble social résulte de l'application de cette idéologie aux différentes sphères d'activité.

Dans sa très fine analyse du jacobinisme, A. Cochin montre que celui-ci est le lot de notre civilisation et qu'il s'est développé sur le socle de l'abstraction produit par l'*homo ideologicus*. Ce sont les sociétés de pensée apparues en France vers 1750 qui ont introduit le mode de pensée de l'*homo ideologicus*: «On cause de la liberté avec majuscule, une pure abstraction, avec laquelle on ne peut entrer en contact que par l'intermédiaire des mots, non de la réalité» (Cochin, 1979: 10). Le danger des sociétés de pensée réside dans leur potentialité d'universalisation en raison du degré d'abstraction qui prévaut dans l'idéologie qui leur est sous-jacente. On peut établir un parallèle entre l'abstraction de l'idéologie du Siècle des lumières et l'abstraction technique à laquelle recourt la bureaucratie. La liberté, l'égalité et l'idéologie du bien-être sont tout aussi universalisables et exportables que les méthodes et les institutions bureaucratiques. Pareto et Horkheimer, chacun à leur façon, ont montré que les concepts métaphysiques abstraits, s'ils possèdent un potentiel de contestation certain contre l'autorité traditionnelle, finissent par annihiler le peu de marge de liberté qui reste encore à l'homme. Comme le dit également Cochin: «Quand le Peuple est sur le trône, c'est l'État qui tient boutique» (*Ibid.*: 162)¹⁵.

Une troisième caractéristique de la bureaucratie se laisse entrevoir. Marx avait décrit dans diverses de ses oeuvres les mécanismes de reproduction et de renouvellement de la classe bourgeoise et le premier chapitre du *Manifeste du Parti Communiste* ne tarit pas d'éloges sur la capacité d'autorévolutionnement de cette classe, soumise perpétuellement à une exigence d'adaptation aux conditions du développement économique et technique ainsi qu'aux stratégies de résistance de la classe laborieuse. La classe bourgeoise est donc contrainte sans cesse à la recherche de

nouvelles formes d'exploitation et de domination. En paraphrasant simultanément Marx et Lénine, on pourrait dire que la bureaucratie est «le stade ultime» de la domination bourgeoise, le passage d'une logique de l'exploitation à une logique de la domination (*cf.*: Maffesoli, 1976: 130), le passage du capitalisme à ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la «société directoriale» (*cf.*: Burnham, 1947). Trotsky a saisi de façon pertinente le problème, même s'il n'en a pas su, ou voulu, tirer les conséquences pour les pays socialistes dans la mesure où la question de la propriété privée est restée le point d'achoppement de toute théorie socialiste sur la bureaucratie: «La bureaucratie est socialement requise toutes les fois que d'après antagonismes sont en présence et qu'il faut les "atténuer", les "accommoder", les "régler" (toujours dans l'intérêt des privilégiés et des possédants et toujours à l'avantage de la bureaucratie elle-même). L'appareil bureaucratique s'affermir et se perfectionne à travers toutes les révolutions bourgeoises, si démocratiques soient-elles» (1977: 40).

En fait, la domination bureaucratique repose sur une nouvelle modulation de la protection. Aucun pouvoir n'est viable et durable s'il ne s'enracine dans quelque chose qui lui est extrinsèque, qui est de l'ordre du mental, de l'imaginal, du sensible (*cf.*: Maffesoli, 1990: 86). Aucun pouvoir, quelle qu'en soit sa teneur, ne résiste s'il ne bénéficie pas au préalable de l'assentiment général. Personne n'a mieux compris que M. Maffesoli, que c'est la continuité ni plus ni moins du politique, des formes de socialisation et d'institutionnalisation, qui sont en jeu si on se refuse à «reconnaître la profusion, le rôle et la prégnance de l'image dans la vie sociale» (1993: 122). Toute domination qui se veut durable ne s'exercera ni brutalement ni aveuglément, mais se laissera médiatiser par un principe de légitimation et de reconnaissance que M. Maffesoli nomme respectivement «la suppression de la faim» et «le désir de soumission» (1979: 27). Toute l'histoire humaine regorge d'exemples de délégation du pouvoir des sujets au profit de tyrans qui leur assurent en contrepartie le minimum vital de subsistance et de protection. L'allégeance vassalique tout comme le clientélisme du système américain en sont peut-être les plus caractéristiques. S'il est sociologiquement normal que «le procès de protection vis-à-vis de ceux qui sont incapables de s'aider eux-mêmes se transforme rapidement en procès de domination» (Maffesoli, 1976: 187), il faut cependant admettre que dans l'Antiquité ou même au Moyen Âge, le rapport protection/domination s'inscrivait dans le cadre de relations personnalisées, toujours soumises à l'aléa et à l'infortune des circonstances. Fort de l'objectivation et de l'impersonnalisation des rapports sociaux, consécutive de l'atomisation progressive du tissu social, c'est à l'aléa que

¹⁵ Tocqueville avait fait le même constat: «Ainsi donc, deux révolutions semblent s'opérer de nos jours, en sens contraire: l'une affaiblit continuellement le pouvoir, et l'autre le renforce sans cesse: à aucune autre époque de notre histoire il n'a paru ni si faible ni si fort.

Mais, quand on vient enfin à considérer de près l'état du monde, on voit que ces deux révolutions sont intimement liées l'une à l'autre, qu'elles partent de la même source, et que, après avoir eu un cours divers, elles conduisent enfin les hommes au même lieu» (1978: 342).

s'en prend la bureaucratie dans sa volonté de sécurisation de l'existence. Tocqueville en analyste très perspicace avait constaté qu'avec le démantèlement de la féodalité, les seigneurs n'ont pas seulement été démis de leurs privilèges mais aussi de leurs charges et devoirs. L'individu ne pouvait donc plus que s'en remettre au seul État, seul garant du bon fonctionnement de l'ordre et seul protecteur. Le pouvoir administratif dans les pays démocratiques et égalitaires est plus vicieux et dangereux, car générateur d'une soumission, qui ne s'inscrivant plus dans l'organicité hiérarchique, devient servile et par là incontournable: «Il faut bien se garder, d'ailleurs, d'évaluer la bassesse des hommes par le degré de leur soumission envers le souverain pouvoir: ce serait se servir d'une fausse mesure. Quelque soumis que fussent les hommes de l'ancien régime aux volontés du roi, il y avait une sorte d'obéissance qui leur était inconnue: ils ne savaient pas ce que c'était que se plier sous un pouvoir illégitime ou contesté, qu'on honore peu, que souvent on méprise, mais qu'on subit volontiers parce qu'il sert ou peut nuire. Cette forme dégradante de la servitude leur fut toujours étrangère» (Tocqueville, 1979: 203-204)¹⁶.

La domination bureaucratique affiche donc une tendance à l'illimité qui contraste fortement avec la domination traditionnelle. Les spécialistes de la Chine ancienne s'accordent tous à reconnaître, au delà du pouvoir total qu'elle préfigure et représente, l'existence de nombreuses zones de liberté. K. Wittfogel montre que «la tendance cumulative au pouvoir incontrôlé» est pondérée par «la loi de la rentabilité administrative décroissante» (1977: 137), à savoir qu'au-delà d'un certain seuil, les résultats escomptés finiraient par être disproportionnés par rapport aux coûts, et que par conséquent l'investissement se ferait à perte. C'est pourquoi il arrive à une conclusion curieuse: «Comparé à l'esclavage d'État total de la société industrielle totalement directoriale, l'esclavage partiel de la société hydraulique partiellement directoriale laisse effectivement une large place à la liberté humaine» (*Ibid.*: 143). Balazs s'engage dans un raisonnement analogue: s'il se réfère à la «prolifération de l'État moloch» (1968: 22) en Chine, il relativise et tempère néanmoins ce propos en soulignant le paradoxe de la classe des confucéens lettrés «nettement antiféodale dans ses intérêts mais traditionaliste dans son idéologie» (*Ibid.*: 27). De même, Weber montre que le

groupe de parenté patriarcal a été le véritable porteur de la démocratie chinoise et que celle-ci est l'expression de la dispersion de l'administration bureaucratique patrimoniale. Ainsi «la rationalisation de l'administration et de l'économie se déplaçaient en Chine, à l'intérieur de limites bien plus étroites que celles de l'Occident» (Weber, 1922: 349). Pour revenir à une situation plus proche de nous géographiquement et historiquement, Tocqueville a montré que la monarchie absolutiste n'induisait pas un despotisme total. Le pouvoir du roi, bien que consacré par la loi et le consentement populaire, n'est pas illimité. Des institutions parfois contraires, sinon à la liberté, du moins à l'égalité des individus, tels que l'autorité de la cour, les privilèges, les corporations, ainsi que les opinions et les mœurs, posaient des limites au pouvoir des lois. Tocqueville résume d'un trait la situation qui s'applique la monarchie absolutiste: «Alors la constitution des peuples était despotique, et leurs mœurs libres. Les princes avaient le droit mais non la faculté ni le désir de tout faire» (1978: 191).

Ce que M. Maffesoli a nommé la «logique de dépossession de domination» (1979: 32) illustre bien la coupure qui s'est instaurée entre la gestion de la chose publique et le politique: «la chose publique a pris un caractère d'extériorité» (Maffesoli, 1992: 89); elle n'est plus l'affaire de tous, mais d'une minorité de gens éclairés. Cette «désolidarisation» est constitutive du double processus d'accaparement de la vie sociale par une couche de spécialistes qui entend la gérer à sa guise et à ses profits, et d'abdication de la part des dominés. À mesure que la chose publique est aliénée, le politique ne représente plus qu'un simulacre. Cette «mise en place d'un appareil de domination différencié» (Elias, 1975: 30) conduit bien à une perversion du «désir de soumission» (Maffesoli) et à un approfondissement de la domination à un degré jamais atteint. Celle-ci est totalement intériorisée au point que les administrés eux-mêmes demandent toujours plus d'administration. Le lucide Tocqueville avait déjà fait une remarque allant dans ce sens: «Personne n'imagine pouvoir mener à bien une affaire importante si l'État ne s'en mêle. Les agriculteurs eux-mêmes, gens d'ordinaire fort rebelles aux préceptes, sont portés à croire que, si l'agriculture ne se perfectionne pas, la faute en est principalement au gouvernement, qui ne leur donne ni assez d'avis, ni assez de secours» (1979: 142).

En d'autres termes, rien n'échappe à la bureaucratization de sorte que toute opposition à ce processus s'avérerait vaine et illusoire, et cela vaut tout aussi bien pour la Chine ancienne que pour la modernité occidentale. Ainsi Balazs a-t-il montré que l'empereur, dépouillé du droit divin des anciens rois féodaux est entre les mains de la bureaucratie qui détient le véritable pouvoir. Sa position reste «intangibles aussi longtemps qu'il sert

¹⁶ La même idée est reprise dans son autre maître ouvrage, *De la démocratie en Amérique*: «Le despotisme, qui est dangereux dans tous les temps, est donc particulièrement à craindre dans les siècles démocratiques» (1978: 247).

les intérêts de ceux qu'il représente» (1968: 28). De plus, c'est à la bureaucratie que revient «le droit de retirer le mandat céleste» (*Ibid.*: 28). La monarchie n'est pour ainsi dire qu'un paravent pour la légitimation bureaucratique: «La monarchie, avantageuse comme symbole, gage, paravent et dépositaire de la légitimité, est au fond secondaire — si l'on considère que la monocratie ne s'exerce pas dans un *vacuum*» (*Ibid.*: 32). Tocqueville constate de même que les parlements n'ont pas échappé au contrôle administratif du gouvernement central et qu'ils ont servi de paravent au pouvoir royal quand celui-ci se sentait menacé par un mécontentement général. L'autonomie d'administration conférée par le pouvoir royal aux parlements est exceptionnelle et factice car elle ne sert qu'à contrer et subjuguier toute velléité de révolte liée aux aléas de la vie quotidienne en vue de garantir l'invulnérabilité du régime face à une quelconque manoeuvre teintée d'opportunisme. Le système administratif était tellement vulgarisé sous l'Ancien Régime que l'opposition des parlements au pouvoir royal n'était qu'apparente, puisqu'elle ne se réalisait pas sur le terrain constituant le véritable enjeu: celui de l'administration. «Si l'on veut faire bien attention à la lutte des parlements contre le pouvoir royal, on verra que c'est toujours sur le terrain de la politique, et non sur celui de l'administration, qu'on se rencontre» (1979: 130). La lutte a lieu sur le terrain politique, lieu du simulacre, et non sur celui de l'administration, vu que le parlement est lui-même sclérosé par la centralisation et la bureaucratisation, et c'est bien ce qui fait son impuissance. Tocqueville remarque donc que la centralisation s'empare de tout: le parlement qui semble s'opposer au pouvoir royal est lui-même le produit de cette centralisation. En outre, il souligne un changement notoire dans l'esprit même de l'administration entre 1740 et 1770: «Elle s'est modérée en achevant de s'emparer de tout; elle opprime moins, elle conduit plus» (*Ibid.*: 131). La bureaucratie a déplacé et rétréci le champ de la lutte et c'est bien ce qui inquiéta également Weber. Toute lutte autre que bureaucratique contre la bureaucratie est vaine (*cf.*: Weber, 1971: 229). Les longues études que Weber a consacrées à la bureaucratie mettent en évidence une dynamique monocratique et idéocratique et le caractère dominateur et incontrôlable de la bureaucratie: la carence de liberté dérive de la facilité même avec laquelle elle s'impose, et s'explique parce que «toute lutte de pouvoir contre une bureaucratie étatique est *sans espoir* et parce qu'on ne peut faire appel à aucune instance intéressée en principe à *s'opposer* à elle et à son pouvoir, comme c'est le cas face à l'économie privée» (Weber, 1984a: 464).

La bureaucratie moderne se caractérise par le renforcement de son caractère inévitable au moyen de «la spécialisation et la préparation

professionnelle» (*Ibid.*: 463). Rien ne la répugne plus qu'une vision et appréhension non technique des choses, que ce qui est de l'ordre de l'*«unberufenen»* selon l'expression de R. Michels, c'est-à-dire ce qui relève du «non qualifié», de «l'absence de profession» (1971:138). En fait, c'est la spécialisation, c'est-à-dire la tournure spécifique que prend la civilisation moderne, qui confère un pouvoir quasi inébranlable à la bureaucratie. Toutes les structures institutionnelles se sont rationalisées au moyen de la bureaucratie, et si leur contenu spécifique venait à disparaître, par exemple l'investissement privé dans le capitalisme libéral, il est fort à parier que leur forme bureaucratique perdurerait: «Il est possible de concevoir théoriquement une élimination toujours plus étendue du capitalisme privé — bien qu'en réalité ce ne soit pas une chose aussi simple que l'imaginent certains intellectuels qui ne le connaissent pas, et qui de toute façon ne résultera pas de la présente guerre. Mais, à supposer qu'on y parvienne un jour, que signifiera pratiquement cette élimination? Par exemple, une rupture de la cage d'acier [*des stählernen Gehäuses*] du travail industriel moderne? Non! Mais bien plus: que maintenant la *direction* des entreprises étatiques ou confiées à une forme quelconque d'*«économie collective»* se bureaucratisera également» (Weber, 1984a: 463-464).

Pour conclure, on peut dire que le mérite de Weber est d'avoir posé le problème de la bureaucratie en termes de domination et non pas d'organisation, comme le laisse entendre naïvement la sociologie américaine. En le faisant de surcroît dans le respect de la neutralité axiologique, il a révolutionné tout un champ du savoir duquel nous sommes toujours tributaires.

BIBLIOGRAPHIE

- BALAZS, E. (1968), *La bureaucratie céleste. Recherches sur l'économie et la société de la Chine traditionnelle*, Paris, Gallimard.
- BLOCH, M. (1970), *La société féodale*, Paris, Albin Michel.
- BURNHAM, J. (1947), *L'ère des organisateurs*, Paris, Calmann-Lévy.
- BUSINO, G. (1988), «Élites et bureaucratie. Une revue analytique des théories contemporaines», in *Revue européenne des sciences sociales*, Genève, XXVI, 80, pp. 7-312.
- COCHIN, A. (1979), *L'esprit du jacobinisme. Une interprétation sociologique de la Révolution française*, Paris, PUF.
- DUBY, G. (1992), «Féodalité», in *Encyclopaedia Universalis*, T. 9, pp. 381-384.
- ELIAS, N. (1975), *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy.
- FREUND, J. (1990), «L'inévitable bureaucratie. Contribution à une étude critique des idées de Max Weber sur la bureaucratie», in *Études sur Max Weber*, Genève, Droz, pp. 203-235.
- MAFFESOLI, M. (1976), *Logique de la domination*, Paris, P.U.F.
- MAFFESOLI, M. (1979), *La violence totalitaire. Essai d'anthropologie politique*, Paris, P.U.F.
- MAFFESOLI, M. (1990), *Au creux des apparences. Pour une éthique de l'esthétique*, Paris, Plon.
- MAFFESOLI, M. (1992), *La transfiguration du politique. La tribalisation du monde*, Paris, Grasset.
- MAFFESOLI, M. (1993), *La contemplation du monde. Figures du style communautaire*, Paris, Grasset.
- MICHELS, R. (1971), *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion.
- MOULIN, L. (1964), *Le monde vivant des religieux*, Paris, Calmann-Lévy.
- SOREL, G. (1981), *Les illusions du progrès*, Genève, Paris, Slatkine.
- TOCQUEVILLE, A. de (1978), *De la démocratie en Amérique. Les grands thèmes*, Paris, Gallimard.
- TOCQUEVILLE, A. de (1979), *L'ancien régime et la révolution*, Paris, Gallimard.
- TROTSKY, L. (1977), *La révolution trahie*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- WEBER, M. (1922), *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie*, Band I. (u.a. *Die Protestantische Ethik und der Geist des Kapitalismus; Konfuzianismus und Taoismus*), 2. Aufl., Tübingen, Mohr-Siebeck.
- WEBER, M. (1956), *Wirtschaft und Gesellschaft. Grundriss der verstehenden Soziologie*, mit einem Anhang: Die rationalen und soziologischen Grundlagen der Musik, 2. Bände, Tübingen, Mohr-Siebeck.
- WEBER, M. (1970), *Le Judaïsme antique*, Paris, Plon.

WEBER, M. (1971), *Économie et société*, tome premier, Paris, Plon.

WEBER, M. (1974), *Le savant et le politique*, Paris, Plon.

WEBER, M. (1984a), «Parlament und Regierung im neugeordneten Deutschland. Zur politischen Kritik des Beamtentums und Parteiwesens», in *Zur Politik im Weltkrieg. Schriften und Reden 1914-1918*, Band 15, Tübingen, Mohr, pp. 432-596.

WEBER, M. (1984b), «Der sozialismus», in *Zur Politik im Weltkrieg. Schriften und Rede 1914-1918*, Band 15, Tübingen, Mohr, pp. 599-635.

WITTFOGEL, K. A. (1977), *Le despotisme oriental. Étude comparative du pouvoir total*, Paris, Les Éditions de Minuit.